

COMMUNE DE LA BRUYERE

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Extrait du Code de la Démocrate
Locale et de la Décentralisation
Art L1122-17 Le Conseil ne peut
prendre la résolution si la
majorité de ses membres en
fonction n'est présente.
Cependant, si l'assemblée a été
convoquée deux fois sans s'être
trouvée en nombre compétent,
elle pourra, après une nouvelle et
dernière convocation, délibérer
quel que soit le nombre des
membres présents, sur les objets
mis pour la troisième fois à
l'ordre du jour

M.....

est invité pour la première fois à assister à la séance qui
aura lieu **le lundi 24 juin 2019** à la Maison communale à
Rhisnes, à 19 H 30 précises.

Le Directeur général,

Le 14/6/2019

Le Bourgmestre,

Y.GROIGNET



Y.DEPAS

EN SEANCE PUBLIQUE :

1. Procès-verbal de la séance du 29 mai 2019 : Approbation
2. Démission d'un Conseiller Communal : Liste MR : Acceptation
3. Installation d'un Conseiller Communal : Liste MR :
 - a) Vérification des pouvoirs
 - b) Prestation de serment
4. Compte de la Fabrique d'Eglise d'Emines : Exercice 2018 : Réformation
5. Compte de la Fabrique d'Eglise de Meux : Exercice 2018 : Approbation
6. Contrat de rivière Meuse Aval et affluents : Programme d'actions 2020-2022 : Approbation
7. SPW Mobilité Infrastructures :Règlement complémentaire sur la police de la circulation routière : Projet d'arrêté ministériel : Section de Rhisnes: Avis
8. Bibliothèque communale : Règlement des droits de reprographie : Convention Reprobél : Approbation

9. Patrimoine communal : Remplacement de la toiture de la salle de tennis de table :
Section de Rhisnes : Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
10. Commission Consultative Communale de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité : Renouvellement : Décision du 25 avril 2019 : Révision
11. Patrimoine communal : Remplacement du parc d'éclairage public en vue de sa modernisation : Convention cadre : Approbation
12. Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA en abrégé) : Renouvellement de la composition : Finalisation : Approbation

A HUIS-CLOS :

13. Enseignement : Congé pour prestations réduites justifiées (6 périodes) par des raisons de convenance personnelle accordé aux membres du personnel qui ont au moins 2 enfants à charge qui n'ont pas dépassé l'âge de 14 ans : Décision
14. Enseignement : Congé pour prestations réduites (4 périodes) justifiées par des raisons de convenance personnelle : Décision
15. Enseignement : Interruption de carrière à 1/5 temps (4 périodes) dans le cadre d'un congé parental : Décision
16. Enseignement Congé pour prestations réduites justifiées (13 périodes) par des raisons de convenance personnelle : Décision
17. Enseignement : Congé pour prestations réduites (2 périodes) justifiées par des raisons de convenance personnelle accordé au membre du personnel âgé de 50 ans :
Décision
18. Enseignement Congé pour prestations réduites (6 périodes) justifiées par des raisons de convenance personnelle : Décision
19. Enseignement Congé pour prestations réduites (5 périodes) justifiées par des raisons de convenance personnelle : Décision
20. Enseignement : Congé pour prestations réduites (8 périodes) justifiées par des raisons de convenance personnelle : Décision
21. Enseignement : Interruption de carrière 1/5 temps (4 périodes) pour convenance personnelle : Décision
22. Enseignement : Interruption de carrière 1/5 temps (4 périodes) pour convenance personnelle : Décision

23. Enseignement : Demande de congé pour prestations réduites en cas de maladie d'un maître néerlandais définitif à temps partiel (20 périodes) aux écoles communales de La Bruyère. Décision
24. Enseignement : Demande de disponibilité pour convenance personnelle d'un directeur d'école définitif à temps plein : Décision
25. Ratification de la demande de congé pour prestations réduites en cas de maladie d'un maître de néerlandais définitif à temps partiel (20 périodes) aux écoles communales de La Bruyère : Décision
26. Ratification de la désignation d'un maître de néerlandais temporaire à temps partiel (1 période) aux écoles communales de La Bruyère
24. Ratification de la désignation d'un maître de néerlandais temporaire à temps partiel (2 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
25. Ratification de la désignation d'un maître de néerlandais temporaire à temps partiel (5 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
26. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère



COMMENTAIRES

2-3 Réélu Conseiller Communal au terme du scrutin du 14 octobre 2018, Monsieur R. Cappe a, par lettre du 12 juin 2019, mentionné sa décision de démissionner de ce mandat politique. Le suppléant, premier en ordre utile pour assurer la relève, est Monsieur Stephan Henry. Celui-ci, après vérification dans son chef de l'absence de toute incompatibilité et tout conflit d'intérêts, est invité à prêter le serment requis avant de pouvoir prendre place à la table du Conseil.

4.

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018
Recettes	66.950,68 €	37.369,01 €	46.434,98 €
Dépenses	49.596,88 €	37.369,01 €	34.903,30 €
Boni	17.353,80 €	0	11.531,68 €

5.

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018
Recettes	41.543,00 €	32.072,04 €	39.423,98 €
Dépenses	32.344,58 €	32.072,04 €	24.711,96 €
Boni	9.198,42 €	0	14.712,02 €

6. Le 2 octobre 2003, le Conseil a adhéré au Contrat de rivière sur le bassin hydrographique de la Meuse Aval avant d'approuver le 27 mai 2010 les statuts de l'ASBL Contrat de rivière de la Meuse Aval et affluents résultant de la fusion des 3 contrats de rivière actifs sur le bassin de la Meuse Aval (Contrats de rivière du Hoyoux, de la Meuse et du Haut Geer).

Le 17 juin 2013, il approuvait le programme d'actions 2014 – 2016 et le 30 juin 2016 celui en application pour la période 2017 – 2019.

Aujourd'hui, il appartient au Conseil de se positionner sur ce document établi pour le triennat 2020 – 2022.

7. Le SPW Mobilité Infrastructures sollicite l'avis du Conseil sur un projet d'arrêté ministériel portant règlement complémentaire sur la police de la circulation routière relatif à la N904 à Rhisnes.

La mesure envisagée consiste à autoriser les cyclistes qui tournent à droite au carrefour formé par les rues de Gembloux, aux Cailloux et de l'Aérodrome, à franchir le feu tricolore lorsqu'il se trouve au rouge.

8. Depuis plusieurs années, la Commune conclut pour sa bibliothèque, une convention avec Reprobél qui prévoit le règlement des droits de reprographie dus aux auteurs et éditeurs, par le biais du versement d'un montant forfaitaire (158 €) par employé en équivalent temps plein.

Ce système permet l'économie de la comptabilisation réelle et précise de toutes les impressions réalisées et dispense donc d'une charge administrative conséquente.

Il est proposé de renouveler ladite convention venue à échéance.

9. La couverture du bâtiment de la salle de tennis de table à Rhisnes présente une faible performance en terme d'isolation thermique ainsi qu'une porosité de son matériau. Il est suggéré de procéder à son remplacement par des panneaux isolants qui permettront d'offrir un plus grand confort aux utilisateurs de ces locaux et de réduire la facture de chauffage de ceux-ci.

Le devis estimatif avoisine 162.000 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

10. Le 25 avril 2019, le Conseil approuvait la liste des membres effectifs et suppléants de la CCATM renouvelée suite au scrutin du 14 octobre 2018, ainsi que le contenu de son règlement d'ordre intérieur mis à jour.

Il a également procédé au choix de la nouvelle Présidence de ladite Commission.

Suite à l'analyse de ce dossier par le SPW, celui-ci a formulé des remarques au sujet de 2 candidatures et a sollicité la constitution d'une réserve de recrutement grâce aux candidatures non retenues.

Il appartient au Conseil de marquer son accord sur sa décision revue à la lumière de ces observations communiquées par la Wallonie.

11. Le décret du 12 avril 2001 confie aux GRD la mission de proposer un service d'entretien d'éclairage public aux Communes et d'assurer une obligation de service public en matière d'éclairage public fondée notamment sur l'amélioration de l'efficacité énergétique des installations en question.

Les arrêtés du Gouvernement Wallon pris en exécution de cette disposition décrétole, chargent lesdits GRD de définir et de mener un vaste programme de remplacement des luminaires d'éclairage public communal par des sources économes en énergie (LED ou équivalent) jusque fin septembre 2029.

Le coût de cette substitution sera supporté pour partie par les GRD et pour partie par la Commune. Cette charge financière communale sera financée par la réduction des frais de consommation d'énergie réalisée au niveau local.

Une convention cadre détaille les droits et obligations de chaque intervenant.

Il appartient au Conseil de marquer son accord sur son contenu.

12. Le 29 mai 2019, le Conseil a approuvé la composition du Conseil Consultatif Communal des Aînés, telle que proposée par le Collège. Cette assemblée, forte au complet de 21 membres, comprenait toutefois un siège vide. Afin de combler ce manque, il est suggéré de prendre en considération la candidature d'un citoyen de Warisoulx, village non représenté dans la version incomplète actuelle du CCA, malgré le fait qu'elle soit parvenue à l'Administration communale légèrement hors délai.

